

VILLE  
DE  
SAINTE-FOY-LÈS-LYON

-----  
Secrétariat Général

-----  
CR/NC

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024**

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI, madame Emmanuelle VIEUX-ROCHAS étant secrétaire, a, lors de la séance du 7 février 2024,

**DONNÉ ACTE** à madame le Maire des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée le 26 mai 2020.

Le rapport n° 1 : **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement** et le rapport n° 2 : **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers** n'ont pas pu être exposés, ils seront présentés au prochain conseil municipal

#### **3 – Approbation de la dissolution de l'association du Comité de Concertation de la Maison Communale des Bruyères**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la dissolution de l'association Comité de Concertation de la Maison Communale des Bruyères conformément aux statuts de celle-ci.

#### **4 – Participation financière de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon aux écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, les montants de participations et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer les conventions avec Sainte-Thérèse et Notre Dame de Sainte-Foy.

#### **5 – Convention intercommunale – Tarifs de la participation – Année 2023-2024**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, les tarifs de participation et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre les communes qui acceptent la contribution et la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

#### **6 – Tarification des droits d'engagement, modalités d'inscriptions, d'annulation et de remboursement aux épreuves du Trail de l'Aqueduc**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc, **APPROUVÉ** les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc et **APPROUVÉ** les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

#### **7 – Pôle sportif - désignation du lauréat**

**AUTORISÉ**, à la majorité (7 abstentions : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, C. KOWALSKI, P. SCHMIDT, R. MAMASSIAN, B. GILLET), madame le Maire à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat du concours après négociation et **APPROUVÉ** le versement des primes attribuées par le jury.

## **8 – Affectation anticipée du résultat 2023 au budget principal 2024**

À la majorité (4 abstentions : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, C. KOWALSKI), **REPORTÉ**, pour 195 869,52 € d'excédent d'investissement anticipé en recettes d'investissement R001, **AFFECTÉ** pour 3 542 464,48 € d'excédent de fonctionnement anticipé en excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (correspondant à l'autofinancement 2024) et **REPORTÉ** pour 1 135 973,31 € d'excédent de fonctionnement anticipée en recettes de fonctionnement R002.

## **9 – Situation et révision des crédits de paiement des autorisations de programme pour 2024**

**APPROUVÉ**, à la majorité (7 abstentions : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, C. KOWALSKI, P. SCHMIDT, R. MAMASSIAN, B. GILLET), la révision de l'autorisation de programme pour 2024.

## **10 – Vote du taux des trois taxes locales pour 2024**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, les taux des trois taxes directes locales à hauteur de 29,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 32,48 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 19,92 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

## **11 – Budget Primitif 2024**

**APPROUVÉ**, à la majorité (3 abstentions : P. SCHMIDT, R. MAMASSIAN, B. GILLET et 4 voix contre : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, C. KOWALSKI), le budget primitif 2024 et **APPROUVÉ** la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors frais de personnel.

## **12 – Garantie d'emprunt au bénéfice de Vilogia - S.A. d'H.L.M. – Construction neuve de neuf logements situés 55 chemin de Chavril**

**ACCEPTÉ**, à l'unanimité,

– d'accorder sa garantie à hauteur de 15,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 088 599,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°151607, constitué de cinq lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 163 289,85 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

- d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

– de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la garantie d'emprunt consentie par la commune.

### **13 – Désignation de membres de différentes commissions municipales et divers organismes extérieurs**

**DÉCIDÉ**, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public,

**DÉSIGNÉ** madame PONS comme membre de la commission municipale Famille, solidarité, vie culturelle, sportive et associative, **DÉSIGNÉ** madame VIEUX-ROCHAS comme membre de la commission municipale Institutions, **DÉSIGNÉ** madame DUPUIS comme membre de la commission municipale Aménagement du territoire, développement économique et environnement, **DÉSIGNÉ** madame KOWALSKI comme membre de la commission municipale Bâtiments, transition énergétique et cadre de vie, **DÉSIGNÉ** madame KOWALSKI comme membre de la commission municipale Famille, solidarité, vie culturelle, sportive et associative, **DÉSIGNÉ** madame KOWALSKI comme membre du conseil d'administration du CCAS, **DÉSIGNÉ** madame Paola BOIRON comme représentante de la Ville auprès du SIRF et **DÉSIGNÉ** madame GUERINOT comme représentante de la Ville auprès de la MJC.

### **14 – Délibération modifiant et arrêtant le tableau des effectifs et des emplois**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, les tableaux des effectifs et des emplois de la ville de Sainte Foy-lès-Lyon et **ABROGÉ** les délibérations antérieures portant création des effectifs permanents et non permanents de la Ville.

### **15 – Emploi fonctionnel de directeur des services techniques**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la création de l'emploi fonctionnel de directeur des services techniques, en charge du pôle technique, **APPROUVÉ** la modification du tableau des effectifs du personnel et **ANNULÉ** les délibérations préexistantes n° 20210204-8 du 4 février 2021 et n°19880125-personnel communal du 25 janvier 1988.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H30.

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 3 avril 2024 à 19H00, salle du conseil municipal, Le Méridien.